

SALLE DE FESTIVITÉS « AU TRAIT D'UNION »

INFORMATION PRATIQUES

L'équipement est d'une surface totale de 450 m², dont les surfaces utilisables se décomposent comme suit :

- une salle de 260m², garnie en permanence (voir fiche « Mobilier de la salle » du règlement) ;
- un accueil de 50m² ;
- un office (dont les matériels sont listés dans le règlement, voir fiche « liste du matériel de l'office ») ;
- une réserve ;
- un vestiaire et des sanitaires.

Le nombre maximum de personnes pouvant être accueillies dans la salle de festivités est de 200 sur une configuration « debout » (cocktail) et de 170 personnes sur une configuration « assise » (repas).

La salle est équipée d'un limiteur de bruit taré à 100 db (au bout de 3 alertes l'électricité sera coupée automatiquement).

Le WI FI est mis à disposition gratuitement et nécessite de se connecter individuellement par un système sécurisé filtrant les contenus illicites.

CONDITIONS ET MODALITÉS DE RÉSERVATION DE L'ÉQUIPEMENT

La salle de festivités sera louée (ou mise à disposition pour les associations) toute l'année par ordre de priorité :

- 1) Aux particuliers résidant à Magny-les-Hameaux, dans la limite de 2 fois par année civile et par foyer.
- 2) Aux particuliers ne résidant pas à Magny-les-Hameaux sous réserve de la disponibilité des créneaux d'occupation demandés, dans la limite de 2 fois par année civile et par foyer.
- 3) Aux associations à but non lucratif ayant soit leur siège à Magny-les-Hameaux, soit y exerçant leur(s) activité(s), dans la mesure de la disponibilité des créneaux d'occupation demandés.

Conformément à l'article L2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, cette mise à disposition se fera alors à titre gratuit mais le coût du ménage sera payant.

En tout état de cause, la salle ne pourra être mise à disposition du demandeur s'il entend y organiser une manifestation à but lucratif.

Concernant les demandes de réservation des associations, la commune est seule compétente pour décider de l'équipement communal le plus approprié à la tenue de la manifestation. Elle se réserve ainsi le droit de refuser la réservation de la salle de festivités si un autre équipement communal plus adapté est disponible à la date de réservation souhaitée. Dans ce dernier cas, elle proposera à l'association la mise à disposition de cet autre équipement.

4) Aux entreprises magnycoises, dans la mesure de la disponibilité des créneaux d'occupation demandés, aux tarifs particuliers magnycois (événement interne non commercial).

5) Aux entreprises, associations, structures ou institutions non Magnycoises (événement interne non commercial).

MODALITÉS DE RÉSERVATION

La demande de réservation devra être adressée au Maire par courrier postal ou mail, à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
A l'attention du service de réservation de salles
BP 10033
78772 MAGNY-LES-HAMEAUX CEDEX

salles@magny-les-hameaux.fr

TARIFS ET CRÉNEAUX DE RÉSERVATION

LOCATION VAISSELLE (possibilité de révision des tarifs tous les ans)

- Jusqu'à 50 personnes : 78 €
- de 51 à 100 personnes : 154 €
- de 101 à 200 personnes : 205 €

NETTOYAGE

Prestation payante obligatoire pour les associations à but non lucratif ayant leur siège ou exerçant leur activité à Magny-les-Hameaux. De 80,50 euros à 137 euros en fonction du jour (samedi, dimanche ou jour férié).

Cette prestation n'exclut pas le fait de **nettoyer sommairement la salle** : ranger tables et chaises sur les chariots, balayer la salle et sortir les poubelles et autres détritux à déposer dans les containers spécifiques.

LOCATION SALLE (NETTOYAGE INCLUS)

Jour	Créneaux horaires	Résidents Magnycois	Résidents et associations non Magnycois, entreprises, structures et institutions
Du lundi au jeudi	De 9 heures à 9 heures le lendemain matin	435 euros	535 euros
Vendredi, samedi, dimanche et jour férié	De 9 heures à 9 heures le lendemain matin	535 euros	685 euros
Location 2 jours	<ul style="list-style-type: none">• Du vendredi 9 heures au samedi 18 heures• Du samedi 9 heures au dimanche 18 heures	890 euros	1090 euros

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur complet est accessible depuis le site internet de la Ville, rubrique «vie pratique» : www.magny-les-hameaux.fr

Suivez-nous sur :